

ces deux mois ou à leur expiration, il ne recevra non seulement aucune subvention, mais encore ne participera pas à la bourse à laquelle il aurait droit, s'il continuait son cours à l'école.

Dans le cours de la présente année, l'hon. Commissaire de l'agriculture a déclaré à l'école d'agriculture de Richmond, que, pour certaines raisons spéciales, elle serait fermée au mois de janvier. Depuis cette déclaration, des démarches ont été faites pour faire disparaître les raisons pour lesquelles cette école doit être fermée. M. Ewing, de Richmond, a été admis à plaider devant le Conseil la cause de l'école qui devra être réorganisée sur certaines bases. Le Conseil, après avoir pris en considération l'exposé de faits de M. Ewing, s'est déclaré favorable à la réouverture de l'école de Richmond sur les nouvelles bases qui lui ont été soumises et a adopté une résolution dans ce sens.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.—Les écoles vétérinaires de la province ne sont pas toutes autorisées actuellement à donner des degrés ou des certificats ayant force de loi, aux médecins vétérinaires auxquels elles donnent des diplômes. On a demandé au Conseil d'agriculture d'obvier à cet inconvénient, et le Conseil recommande qu'on passe une loi accordant à ces écoles le pouvoir de donner des degrés ou certificats valables en loi.

Le Conseil est porté à croire qu'une seule école vétérinaire française et une seule anglaise sont suffisantes à Montréal.

Il recommande qu'une subvention soit payée à l'école vétérinaire française de Québec tenue par M. J. A. Couture, M. V., et qui est sur un excellent pied, comme le Conseil l'a constaté dans une visite officielle qu'il a faite à cette école, sur invitation spéciale du directeur. Cette subvention devra être dans tous les cas égale pour l'école vétérinaire anglaise de Montréal.

JOURNAL D'AGRICULTURE DÉCLARÉ ORGANE OFFICIEL DU CONSEIL.—Dans plusieurs circonstances, il arrive chaque année que les secrétaires de certaines sociétés d'agriculture, donnent pour raison de leur négligence à observer certains règlements du Conseil, qu'ils n'ont pas reçu les circulaires du Conseil statuant ces règlements. Même dans beaucoup de cas où les circulaires ont été envoyées par lettre enregistrée, la même raison a été invoquée. Pour obvier à cet inconvénient, le Conseil déclare que le *Journal d'agriculture officiel*, sera désormais considéré comme l'organe officiel du Conseil. On y publiera tous les renseignements, délibérations, résolutions, etc., concernant les sociétés d'agriculture, et une fois cette publication faite, elle obligera les sociétés, qui, par le fait même, seront censées mises en demeure d'observer et d'exécuter tout ce qui aura été ainsi publié.

COMMISSION DES LIVRES DE GÉNÉALOGIE DES RACES CHEVALINES ET BOVINES CANADIENNES.—Cette commission a été continuée dans sa charge, et on propose de lui soumettre l'idée de faire, dans le livre de généalogie de la race bovine canadienne, une classe spéciale où l'on entrerait nombre d'animaux ayrshires et jersey qui ne peuvent avoir leur entrée dans les livres de généalogie de ces races ouverts aux États-Unis, parce que leurs propriétaires ne sont pas, et ne pourraient que fort difficilement être membres des sociétés qui tiennent ces livres.

MÉMOIRE DE M. PÉLOQUIN SUR LA CULTURE DES PLANTES - RACINES.—L'un des nouveaux membres du Conseil, M. Péloquin, horticulteur de Saint-Hyacinthe, soumet au Conseil un petit mémoire contenant des suggestions au sujet d'un changement dans le système de rotation généralement suivi actuellement, changement qui permettrait d'y introduire la culture des plantes-racines sur une plus grande échelle. Les idées de M. Péloquin ont semblé rencontrer l'approbation du Conseil.

Tel est le résumé des travaux les plus importants accomplis

dans les quatre séances de la dernière réunion du Conseil qui s'est, en outre, occupé de nombre d'autres questions secondaires.

J. C. CHAPUIS.

Changement de système de culture

Nous nous rendons avec empressement au désir de M. C. N. Péloquin, membre du Conseil d'agriculture, en publiant l'article qui suit, qu'il nous a communiqué.

Messieurs,—Laissez-moi vous dire que j'étais loin de m'attendre à être appelé à la position de membre du conseil d'agriculture. Je dois vous déclarer aussi que je n'ai pas cherché en aucune manière à me faire nommer comme tel, mais puisque l'on a voulu me faire cet honneur permettez-moi de vous exposer des idées qui me sont dictées par la pratique.

J'espère que vous serez assez indulgents pour moi si je ne peux m'exprimer comme je le voudrais; vous pouvez croire que je connais mieux la pratique que la théorie.

Le système de culture qui est généralement suivi dans la province de Québec par les bons cultivateurs, principalement dans le district de St.-Hyacinthe, là où je demeure, est une rotation consistant partie en grains partie en foin et partie en pacage; puis un peu de patates, mais pas d'autres légumes tels que carottes, betteraves, navets qui seraient si avantageux chez tous les cultivateurs. Je suis bien convaincu, après plusieurs années de pratique, que le moyen le plus sûr d'enrichir la terre c'est une culture rationnelle comme suit: laisser en foin tout ce qui peut pousser le foin, le reste en pacage; diminuer la culture du grain qui ne peut pas payer, à cause des importations de l'ouest; ensuite, commencer par cultiver un quart d'arpent en patates avec un peu de fumier; charroyer le reste du fumier en tas, près du champ de patates, aussitôt après les travaux du printemps finis; le couvrir pas moins de 20 pouces de paille ou à défaut de paille, mettre 10 pouces de terre.

Aussitôt les patates récoltées, étendre le fumier et labourer de suite, ce qui donnera un quart d'arpent de terre bien engraisé et bien préparé pour la culture des betteraves pour le printemps suivant. La troisième année semer en grain avec grain de foin.

Au bout de dix ans on se trouve à avoir 2½ arpents bien engraisés qui donneront autant de revenu que 10 arpents de culture ordinaire. Vous direz peut-être: ce n'est pas beaucoup 2½ arpents, mais je me suis basé sur un quart d'arpent pour être à la portée de tous les cultivateurs; celui qui n'a qu'une petite terre pourra concourir avec celui qui en a une grande; n'oublions pas qu'il faut encourager le pauvre. Ça n'empêche pas que le riche qui peut cultiver un arpent de la même manière, en aura un plus grand revenu. Au bout de 10 ans il aura 10 arpents qui lui donneront autant que 40 arpents par la culture ordinaire, sans compter qu'il sera plus facile, au bout de 5 ans, de cultiver deux arpents bien cultivés que d'en cultiver un arpent la première année. Il ne faut pas oublier que c'est une boule de neige qui grossit toujours, ou mieux si vous voulez, c'est de l'argent à intérêt.

Le point le plus important pour le cultivateur c'est la conservation et l'augmentation des fumiers. Il faut bien admettre qu'il y a une grande négligence dans le traitement des engrais dans cette province, négligence qui fait perdre des millions de piastres chaque année; c'est principalement ce point qui est de la plus haute importance et qui doit être spécialement traité par le conseil d'agriculture. Je suis décidé de faire tout en mon pouvoir pour induire les cultivateurs à mieux apprécier la valeur des fumiers et à les traiter mieux.